

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° No 384.-12-1917 Arrêté du 18 décembre 1917 portant renouvellement de sursise d'appel à des réservistes appartenant à l'armée territoriale

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 décembre 1917

Numéro JO
n° 254 du 31/12/1917

Date du numéro
31 décembre 1917

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les cablogrammes ministériels No 67 du 14 août 1914, No 11 du 30 septembre 1914, No 123 du 21 octobre 1914

Vu la lettre No 200 adressée le 3 août 1915 à M. le Ministre des colonies

Vu le cablogramme ministériel No 265 du 22 décembre 1916 prescrivant les mesures nécessaires en vue d'apporter à la défense nationale la contribution maxima

Vu le câblegramme ministériel No 58 du 3 mars 1917 modifiant les prescriptions du câblegramme No 265

Vu l'arrêté local No 304 en date du 22 septembre 1917 portant renouvellement de sursis

Vu l'avis exprimé par le Capitaine commandant les troupes

TEXTE INTÉGRAL

Article premier, — Sont renouvelés pour une période de trois mois du 19 décembre 1917 au 18 mars 1918 inclus, les sursis d'appel précédemment accordés aux hommes appartenant à l'armée territoriale ci-après désignés : Gaponxt (Léonard, Dominique) classe 1902 : Borpa Léon, classe 1900 : BourxezLze Louis, Adolphe) classe 1900 : Louisix (Francois, René) classe 1900, employés à la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien. Pares (Louis) classe 1901, chef de section des Postes et télégraphes Lesace (Marie, Paul, André classe 1900, fondé de pouvoir du trésorier-payeur Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré communiqué pour exécution et publié partout où besoin sera.

geffriaud